



**Compte rendu de la réunion
du Conseil Municipal
du 12 août 2015**

SEANCE DU DOUZE AOÛT 2015

Présents : Mesdames, Messieurs MABILLE Yolande, RENAUD Audrey, DUBOZ Chantal, LIEVREMONT Jean Michel, PICHETTI Christian, RENAUD Michel, CALVI Olivier, PHILIPPE Roger.

Absents : RACINE Katell, CARPENTIER Arnaud.

Absents excusés : DAVIOT Pierre (pouvoir à LIEVREMONT Jean Michel),

La séance est ouverte à dix neuf heures trente, sous la présidence de Monsieur LIEVREMONT Jean Michel, Maire.

Monsieur PHILIPPE Roger est élu secrétaire de séance.

N°1 - Construction d'un columbarium et d'un jardin du souvenir au cimetière communal

Le Maire rappelle au conseil que face à une attente importante et pressante de la population, il y a nécessité de procéder à la construction d'un columbarium et d'un jardin du souvenir au cimetière communal de Lods, ce service étant proposé dans la plupart des communes.

Il informe le conseil qu'à cet effet deux entreprises funéraires ont été consultées afin de transmettre un devis sur la base de la réalisation d'un columbarium de 4 cases, évolutif et d'un jardin du souvenir avec stèle :

- Marbrerie Boucon à Villars St Georges : coût prévisionnel : 9.850€ TTC,
- Marbrerie SARL Jacquot et Kaulek à Valdahon : coût prévisionnel : 8.713€ TTC.

L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide la réalisation du projet à savoir la construction d'un columbarium de 4 cases, évolutif et d'un jardin du souvenir avec stèle au cimetière communal,
- Retient l'offre de la marbrerie SARL Jacquot et Kaulek à Valdahon d'un montant prévisionnel de 8.713€ TTC,
- Indique que cette dépense sera financée sur fonds libres,
- Charge le Maire de régulariser.

N°2 - Cimetière communal de Lods : projet regroupement des tombes militaires morts pour la France / Entretien du monument aux Morts

Le Maire fait part au conseil du projet proposé par l'Amicale des Anciens Combattants de regroupement des tombes de Militaires Morts pour la France, dans le cadre de la construction d'un «carré militaire », ainsi que la réfection du monument aux Morts au cimetière de Lods.

Dans cette optique, la municipalité a rencontré Monsieur VEROT Président du Souvenir Français du canton d'Ornans, afin de définir la marche à suivre.

Le Maire précise au conseil que le Comité d'Ornans du Souvenir Français prendra en charge le dossier de rénovation des sépultures des Militaires Morts pour la France afin de rechercher les financements et de faire exécuter les travaux sachant que l'inauguration est prévue pour le 11 novembre 2018 (réalisation des travaux courant 2017).

La réfection du Monument aux Morts relève entièrement des prérogatives de la commune qui assure la maîtrise d'œuvre, le Souvenir Français pouvant accorder une subvention.

L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal, à l'unanimité valide cette proposition sur le principe et donne son accord afin que le comité d'Ornans du Souvenir français prenne en charge le dossier.

N°3 - Appartement communal 13, rue Ambroise Roy : fixation loyer

Le Maire informe le conseil que HDL a estimé le montant du loyer de l'appartement communal qui vient d'être entièrement rénové, notamment au vue de sa surface, à 512€ hors charges (chauffage électrique).

En regard des annonces de logements conventionnés à loyer modéré, T3/T4 loués par AIVS sur différents secteurs, il ressort que la majorité des loyers, et notamment des T3, sont inférieurs à 512€, tarif qui paraît excessif pour la vallée de la Loue si l'on se réfère à Vuillafans, Longeville ou même Habitat 25 à Lods, le but étant de louer l'appartement.

L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal, à l'unanimité décide de fixer le montant du loyer de l'appartement communal T3 situé 13, rue Ambroise Roy à Lods à 450€ hors charges.

Le procès-verbal de la réunion du 30 juin 2015 lu par Madame Chantal DUBOZ est approuvé à l'unanimité des présents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.